

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à huit clos et filmée en direct sur la page Facebook de la Ville de Mercier le 16 mars 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Madame Johanne Anderson conseillère

2020-03-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
 - o 4.2. Octroi de contrat. Parc Square Mercier;
 - o 4.3. Octroi de contrat. Collecte de résidus dangereux.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-139 AUTORISATION DU PLAN D'ACTION AFIN DE RÉPONDRE À LA SITUATION CAUSÉE PAR LE COVID-19.

CONSIDÉRANT que ce Conseil a à coeur la santé des citoyens de Mercier, de ses employés et de leurs familles;

CONSIDÉRANT le décret adopté par le Gouvernement du Québec le 13 mars concernant une déclaration d'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

CONSIDÉRANT les demandes et recommandations du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le plan d'action afin de répondre à la situation causée par le COVID-19, lequel est attaché à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 18 h 41.

La deuxième période de questions a eu lieu à 18 h 45.

2020-03-140 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 18 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité